



ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB41272, N°213433) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Le Télégramme

Edition: Le Télégramme - 29 Date de parution : 12/12/2025

Fait le 18 Novembre 2025

Le Directeur de Viamédia

COMMUNE DE PLOGONNEC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025-003U du 17 novembre 2025, le maire de la commune de Plogonnec a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la modification n°2 et à la modification n°4 du Plan Local d'urbanisme (PLU).

La modification n°2 a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUh (dite Kérinou 3) située en centre-bourg.

La modification n°4 a pour objet d'apporter les évolutions suivantes :

Modifications apportées au règlement graphique et aux OAP

- Mise à jour des bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination dans le règlement graphique et l'atlas, suite à la modification n°1;

- Rectification d'une erreur matérielle dans le tracé de la zone 2AUi (ZAE de Bout-réfeler):

ietelec); Ajustement de la délimitation de la zone Ui au sein de la ZAE de Bouttefelec; Agrandissement de la zone NL relative à l'espace de loisirs de Pen ar Vern; Création de deux OAP visant à encadrer les densités minimales sur des secteurs en

- Création de deux OAP visant à encadrer les densités minimales sur des secteurs en dent creuse; Modifications apportées au règlement écrit : Modifications apportées au règlement écrit : Encadrement de l'installation de panneaux photovoltaïques au sol à usage domestique à proximité des bâtiments existants en zones A, N et U; - Modification des dispositions de l'article 6 concernant l'implantation par rapport à la voie départementale en zones A et N; - Ajout d'une précision à l'article 6 relatif au recul par rapport à la voie communale pour autoriser certains ornements en saillie (modénatures, marquises) en zones A et N; - Clarification de l'article LIM 7 concernant les extensions et anneves au renard des

Clarification de l'article UH.7 concernant les extensions et annexes au regard des

- Clarification de l'article UH.7 concernant les extensions et annexes au regin à sul limites séparatives;
- Réécriture des règles relatives aux annexes et extensions en zones A et N, non liées à une exploitation agricole, conformément aux avis de la CDPENAF;
- Extension des destinations autorisées en zone U1;
- Précision des dispositions relatives à la zone N1;
- L'enquête publique se déroulera du lundi 8 décembre 2025 à 9 h 00, au vendredi 9 janvier 2026 17 h 00 inclus, en mairie de Plogonnec (4 rue de la Maire, 29180 Plogonnec) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Mme Charlotte ABIVEN-SPARFEL a été désignée comme commissaire enquêtrice.
- La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Plo-

Mme Charlotte ABIVEN-SPARFEL a été désignée comme commissaire enquêtrice. La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Plo-

La commissaire enquetrice se tiendra a la disposition du public en maine de la congonnec.

- le lundi 8 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 19 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 9 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 9 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 9 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 9 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 9 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 9 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 9 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 9 janvier 2026.
- le vendredi 9 janvier 2026 de 18 h 20 janvier 2026.
- Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice pourront être consultés en mairie dès réception.

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.